



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00453

Numéro SIREN : 442 205 829

Nom ou dénomination : A.LAVERNHE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 4800

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANTIBES

PALAIS DE JUSTICE - 60, 2ème Avenue
BP 619 - 06632 ANTIBES CEDEX - (Bus ligne 6)
FAX : 04.93.34.02.90 -
www.infogreffe.fr
TEL : 04.93.34.10.14

RECEPISSE DE DEPOT

ACC BDCA

3 AVENUE MARECHAL JOFFRE
06160 Antibes

V/REF :

N/REF : 2002 B 453 / 2017-B-4800

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANTIBES certifie qu'il a reçu le 03/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 17/05/2017

Concernant la société

A.LAVERNHE IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
117 boulevard Wilson
06160 Juan-les-Pins

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4800 le 04/08/2017

R.C.S. ANTIBES 442 205 829 (2002 B 453)

Fait à ANTIBES le 04/08/2017,

Le Greffier





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PSE innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime réel normal de taxation au forfait, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soucrite à l'imposition de dépôt de la déclaration				Si vous êtes une entreprise soucrite pour le dépôt de la déclaration	
pays par pays n°2268-SD (pays n°2267) (quinquies C du CGI)				pays par pays n°2268-SD	
Si une autre entreprise a été soucrite pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2268, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
LAVERNHE IMMOBILIER	117 BOULEVARD WILSON
SIRET 4 4 2 2 0 5 8 2 9 0 0 0 2 5	06160 JUAN LES PINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	AGENCE IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------	--

C RECAPITULATION DES REVENUS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	7 907	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS ET CREDIT D'IMPOT (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires. numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel ou du représentant légal de la société:	Nom et adresse du conseil:
BDCA 11 RUE JEAN RACINE PLACE DE L'OPERA 83000 TOULON Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 26/04/2017 Lieu: JUAN LES PINS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS PAYEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
Mme MILETA CATHRINE ASSOCIEE 26 B ROUTE DE LA PARC DE LA BADINE - A2 06600 ANTIBES	250	2016	19 238				
M LAVERNE FRANCK GERANT 26 B ROUTE DE LA BADINE PARC DE LA BADINE 06600 ANTIBES	250	2016	49 500				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME REPERES A 18%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : LAVERNHE IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 117 BOULEVARD WILSON		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 4 2 2 0 5 8 2 9 0 0 0 2 5			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, 31/12/2016	
		N-1 31/12/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	1 972	1 972
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 655	7 655
Fonds commercial (I)	AH	100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP	12 300	6 521
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 379	3 110
Autres immobilisations corporelles	AT	36 688	34 089
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU	434	434
Créances rattachées à des participations	BB	710	710
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	40	40
TOTAL (II)	BJ	163 178	53 347
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	78 840	78 840
Autres créances (3)	BZ	4 167	4 167
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		8 585
Disponibilités	CF		4 349
Charges constatées d'avance (3)*	CH		
TOTAL (III)	CJ	83 007	83 007
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	246 185	53 347
Renveis : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières notées :	CP 750
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA PLUS Informatique

Désignation de l'entreprise : LAVERNHE IMMOBILIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	110 498	106 562
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 125	3 937
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	121 874	118 749
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33 326	19 421
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	985	79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 506	24 088
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 147	30 657
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	70 964	74 246
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	192 838	192 994
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	63 704	61 700
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20 780	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LAVERNHE IMMOBILIER

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF		
		FG	280 025	FH	FI	280 025	241 817
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	280 025	FK	FL	280 025	241 817
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 703	2 636
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 255	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	286 983	244 457
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	162 017	164 956
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 440	7 259
	Salaires et traitements*				FY	84 936	51 521
	Charges sociales (10)				FZ	24 860	15 948
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations			GA	3 489	3 581
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	1 311	36
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	281 053	243 302
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	5 930	1 155
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	768	3 390
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	768	3 390
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(766)	(3 390)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 164	(2 235)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : LAVERNHE IMMOBILIERNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			7 921										
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC													
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			7 921										
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	852		496										
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF													
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG													
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	852		496										
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(852)		7 425										
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ													
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 186		1 253										
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	286 985		252 378										
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	283 859		248 441										
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 125		3 937										
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO													
	(2) Dont {	HY	IG												
						produits de locations immobilières									
	(3) Dont {	HP	HQ												
						produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									
	(3) Dont {	HP	HQ	949	5 529										
						- Crédit bail mobilier *									
	(3) Dont {	HP	HQ												
						- Crédit bail immobilier									
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH													
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ													
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK													
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX													
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC													
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD													
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 703		2 636										
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	13 303		9 738										
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3														
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			36											
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 13 303															
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>852</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	852					
Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
852															
Amendes															
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs						
Exercice N															
Charges antérieures	Produits antérieurs														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	68 840
Total	68 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 926
Total	1 926

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

LAVERNHE IMMOBILIER

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 €

Siège social : 117 boulevard Wilson

06160 JUAN LES PINS

442 205 829 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 17 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-sept mai, à quatorze heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur FRANCK LAVERNHE, propriétaire de | 250 parts |
| - Madame CATHERINE LAVERNHE, propriétaire de | 250 parts |

soit un total de	500 parts
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.	

Monsieur FRANCK LAVERNHE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

CL 

- Ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

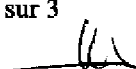
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 3 125 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 3 125.00 €
- Une somme de 3 125.00 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CL 

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur FRANCK LAVERNHE et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur FRANCK LAVERNHE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Madame CATHERINE LAVERNHE et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame CATHERINE LAVERNHE s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à Monsieur FRANCK LAVERNHE, gérant, pour un montant entre 30 000 € et 50 000 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Le gérant :

- FRANCK LAVERNHE

